

**AIDE A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE**

**FICHE DE DEMANDE ET D'ENGAGEMENT**  
*en cas de subvention*



*exemplaire original à retourner à :*

**Région Poitou-Charentes**  
**Poitou-Charentes Cinéma**  
**Direction Vivre Ensemble 15, rue de l'Ancienne Comédie**  
**BP 575 – 86021 Poitiers Cedex**  
Tel : 05 45 94 37 81 – Fax : 05 45 20 63 19



Titre du projet :

**Documentaire de création :**      **Cinéma**       **Télévision**

Prénom, Nom du ou des Auteurs : .....  
*Nous communiquer impérativement le numéro de contrat de cession de droits à la Conservation du Registre public (CNC) dès son obtention*

Prénom, Nom du ou des Réalisateurs : .....  
*Nous communiquer impérativement le numéro de contrat de cession de droits à la Conservation du Registre public (CNC) dès son obtention*

Prénom, Nom du ou des Producteurs et des structures : .....  
Producteur délégué.....  
Producteur exécutif.....

Coordonnées complètes du bénéficiaire titulaire des droits à qui sera versée la subvention :

SA       SARL       Société en nom propre

Nom de la structure : .....  
Nom du dirigeant : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
N° CNC de l'entreprise : .....

SIRET à 14 chiffres : .....  
Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Format : .....      Durée : .....

Sujet traité : .....  
.....  
.....

Dates du tournage prévues dans la région : .....  
**Durée du tournage ou de la fabrication :** total ..... jours dont ..... jours en région  
Lieux de tournage ou de fabrication prévus dans la région Poitou-Charentes :

**Charente**       **Charente-Maritime**       **Deux-Sèvres**       **Vienne**

Budget de la réalisation HT hors imprévus	€	dont en Poitou-Charente	€ HT hors imprévus et frais financiers s
Montant de la subvention demandée (Région + Département)			€

Accords financiers déjà obtenus (co-producteurs, diffuseurs, CNC, PROCIREP, etc.) .....

En cas de coproducteur régional spécifier ses coordonnées :

**Le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations suivantes :**

- Faire appel prioritairement à des comédiens, techniciens et prestataires de services locaux aux conditions de rémunération en usage dans la profession. Pour ce faire, il fera consulter par son équipe :

**Pour la Charente-Maritime uniquement :**

- le fichier de l'association Coolisses, 8 rue de l'Archimède, 17000 LA ROCHELLE, Tél. : 05 46 41 88 99, site internet : www.coolisses.asso.fr

**Pour toutes les collectivités :**

- le fichier techniciens et comédiens de Poitou-Charentes Cinéma – 2 rue de la Charente – 16000 ANGOULEME, Tél. : 05 45 94 37 81

- Adresser le plan de travail du tournage avant le début de celui-ci, à Poitou-Charentes Cinéma et au Département concerné,
- Former des personnels locaux et accueillir des stagiaires des établissements régionaux de formation à l'image de la région, si la demande lui en est faite,
- Faciliter les visites de groupe, sur rendez-vous, sur le tournage, dans le cadre d'éducation et formation au cinéma et à l'audiovisuel,
- Faciliter l'organisation de prises de vues spécifiques dans le cadre de la stratégie de communication des collectivités financeurs
- Faire figurer aux génériques de début et/ ou de fin la mention "**Avec le soutien de la Région Poitou-Charentes (et/ou du Département de la Charente ou du Département de la Charente-Maritime, du Département des Deux-Sèvres ou du Département de la Vienne)**" en précisant que le tournage a eu lieu dans la région Poitou-Charentes (et/ou le Département de la Charente, le Département de la Charente-Maritime, le Département des Deux-Sèvres ou le Département de la Vienne),
- Apposer les logos de la Région et du Département sur tous les supports de communication : invitations, articles et dossiers de presse, affiches, cédéroms,... et les envoyer aux collectivités financeurs concernées. Pour obtenir les logos, merci de laisser un message dans la rubrique réservée à cet effet, sur les sites ou messageries suivants :

pour la Région	<a href="http://www.poitou-charentes.fr">www.poitou-charentes.fr</a>
pour le Département de la Charente	<a href="mailto:nrocheteau@cgl6.fr">nrocheteau@cgl6.fr</a> (préciser objet : logo 16)
pour le Département de la Charente-Maritime	<a href="mailto:economie@cgl7.fr">economie@cgl7.fr</a> (préciser objet : logo 17)
pour le Département des Deux-Sèvres	<a href="http://www.deux-sevres.com">www.deux-sevres.com</a> (rubrique services en ligne)
Pour le Département de la Vienne	<a href="http://www.cg86.fr">www.cg86.fr</a> (rubrique pratique : logo)

- Fournir un bilan financier précisant les dépenses en région, accompagné des copies des factures et fiches de salaire correspondantes,
- Adresser un exemplaire de l'œuvre (un master vidéo, deux DVD),
- Adresser la bible de fin de tournage ainsi que la liste des personnes de la région recrutées : fonction, coordonnées, rémunération (aux conditions en usage dans la profession), déclaration unique à l'embauche URSSAF,
- Transmettre des photos du film et du tournage,
- Contribuer (prise en charge par le bénéficiaire des frais de déplacement et des cachets) à l'organisation d'une avant-première sur le territoire,
- Transmettre une invitation personnelle à la Présidente de la Région Poitou-Charentes (ou au Président du Département de la Charente ou du Département de la Charente-Maritime ou du Département des Deux-Sèvres, ou du Département de la Vienne) ou son représentant à la première du film
- Informer les collectivités financeurs des sélections et des prix obtenus dans des festivals, des dates de diffusion, des scores d'audiences,
- Autoriser les collectivités financeurs, après la première diffusion, à utiliser intégralement ou partiellement tout type de support à des fins exclusivement promotionnelles et non commerciales, pour la réalisation et la diffusion de documents ayant reçu l'accord du "Producteur", et ce sans limite de temps, de durée et de territoire. Dans ce cas précis d'utilisation, les collectivités financeurs s'engagent à faire figurer les mentions caractérisant le projet et le bénéficiaire.
- Mettre à libre disposition des photos et textes d'actualité sur l'évolution du tournage, afin que les collectivités financeurs puissent mettre en ligne ces informations sur leur site Internet,

Le délai de réalisation du projet est de 2 ans.

**A DEFAUT DE JUSTIFICATIF, LE BENEFICIAIRE SERA OBLIGE DE REMBOURSER  
(Un titre de recettes sera émis)**

Date : .....

Signature et cachet du producteur délégué  
Lu et approuvé

Signature et cachet du producteur exécutif  
Lu et approuvé